



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 033-213303431-20240418-2024_09-AU



09-2024

Arrêté municipal portant l'incorporation du bien présupposé sans maître dans le domaine communal

Vu les articles L. 1123-1 2°, L. 1123-3, R. 1123-1 et L. 2222-20 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 29 novembre 2022;

Vu l'arrêté municipal de présomption de biens vacants et sans maître en date du 6 janvier 2023 et les formalités de publicité dont il a fait l'objet ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 Avril 2024 décidant de l'incorporation du bien présupposé sans maître dans le domaine communal ;

CONSIDERANT que le bien cadastré section B numéro 1467 au sis 22 route de St Robert au lieudit Mareuil n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ou ont été acquittées par un tiers (à préciser selon la situation) ; que le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté préfectoral constatant la présomption de vacance dudit bien.

ARRETE

Article 1er : Le bien cadastré section B numéro 1467 au sis 22 route de St Robert au lieudit Mareuil, commune de Pujols sur Ciron, d'une superficie de 70m² est incorporé dans le domaine privé de la commune.

Article 2 : Monsieur le Maire de Pujols sur Ciron et Madame la secrétaire de mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier et affiché en Mairie.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Fait à Pujols sur Ciron, le 18 Avril 2024



Le Maire,

Le bien ci-dessus désigné est évalué à mille cinq cent euros (1500€).

Le Maire soussigné certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à l'original et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité.

Fait à Pujols sur Ciron,

Le

Le Maire